

COMMUNE DE MISSIRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq le **8 AVRIL** à 20 heures les membres du Conseil Municipal de MISSIRIAC se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Christelle MARCY, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 25 mars 2025

Etaient présents : MARCY Christelle, CARDIN Samuel, COURTEL Isabelle, TEXIER Véronique, TOUZE Isabelle, MAILLARD Anne-Franck, ROUGIÉ Alexandre, LE CALLOCH Franck, KERRAND THERY Diane, Thierry LAMART, Annie TOUZE, ANGEE LE FLOCH Virginie, SOMME Nicolas

Absent donnant pouvoir : 1 – JOSSET Régis donnant pouvoir à ROUGIÉ Alexandre

Thierry LAMART a été élu (e) secrétaire

N° 2025 - 04 – 01

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Budget Commune

Le C.F.U. compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le vote du C.F.U. constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Madame le Maire présente à l'assemblée le C.F.U. de l'exercice 2024, qui fait ressorti le résultat suivant :

<u>Section Fonctionnement</u>	
Dépenses	852 692,30
Recettes	986 521,99
Bilan de l'exercice 2024	133 829,35
Excédent de fonctionnement 2024	133 829,35
<u>Section Investissement</u>	
Dépenses	285 699,82
Recettes	284 136,81
Bilan de l'exercice 2024	1 563,01
Déficit de l'exercice 2024	1 563,01

L'assemblée est invitée à désigner un président de séance pour le vote du CFU 2024 du budget principal, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire propose de désigner Samuel CARDIN, Adjoint aux finances. Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part aux débats ni au vote.

Mr Samuel CARDIN, soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2024 du budget principal, dressé par Madame le Maire et Monsieur le Trésorier de Pontivy, comptable de la commune de Missiriac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 POUR

- **Donne acte de la présentation du CFU de l'exercice 2024 du budget Commune**
- **Arrête le CFU 2024 tel que présenté ci-dessus**
- **Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à la validation du CFU 2024**

~~~~~

**N° 2025 - 04 – 02**

**OBJET : Affectation du résultat 2024 – Budget Commune**

Suite au vote du budget primitif 2025 le 26 février 2025,

Les montants suivants se déclinent de la manière suivante :

- **48 798,48** en dépenses d'investissement au compte 001
- **122 129,50** en recettes d'investissement au compte 1068
- **69 344,19** en recettes de fonctionnement au compte 002

~~~~~

N° 2025 - 04 – 03

OBJET : Budget Commune – Décision Modificative n° 1

Vu le vote du budget primitif 2025 le 26 février 2025,
Vu les écritures complémentaires réalisées entre le vote du BP et le vote du CFU 2024,
Vu le compte financier unique 2024,

Au budget primitif 2025, la reprise de l'excédent cumulé de fonctionnement en recettes de fonctionnement au compte 002 prévoyait 69 344,19 au lieu de 134 351,36.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2025.

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
023 / 023	Virement à la section d'investissement	65 007,17	
21 / 2135 / opération 95	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	65 007,17	

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
002 / 002	Résultat d'exploitation reporté	65 007,17	
021 / 021	Virement de la section de fonctionnement	65 007,17	

~~~~~

**N° 2025 - 04 – 04 - Annule et remplace la délibération N° 2025 - 01 – 01**

**OBJET : Création d'une structure d'accueil petite enfance : Maison assistantes maternelles – Approbation du projet, plan de financement et demande de subvention**

Après plusieurs réunions avec des assistantes maternelles porteuses du projet, elles ont la volonté de s'investir dans ce projet collectif et professionnel. Afin de renforcer la dynamique de la commune et ainsi accueillir des nouveaux habitants, les élus souhaitent créer une MAM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : avec 14 voix POUR

- **Approuve le projet de création d'une maison d'assistantes maternelles**
- **Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous**
- **Autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès des différents organismes**

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

| <b>DEPENSES</b>               | Hors Taxes        |
|-------------------------------|-------------------|
| Création d'une M.A.M.         | 529 000,00        |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>         | <b>529 000,00</b> |
| <b>RECETTES</b>               |                   |
| Département 30 %              | 135 900,00        |
| D.E.T.R                       | 198 100,00        |
| M.S.A.                        | 10 000,00         |
| Caisse Allocations Familiales | 79 200,00         |
| Loyers (300 X 36 mois)        | 10 800,00         |
| Emprunt                       | 95 000,00         |
| <b>TOTAL RECETTES</b>         | <b>529 000,00</b> |

*Les membres présents ont signé*

| <u>Nom – Prénom</u> | <u>Signature</u> | <u>Nom – Prénom</u> | <u>Signature</u>           |
|---------------------|------------------|---------------------|----------------------------|
| MARCY Christelle    |                  | TOUZE Annie         |                            |
| COURTEL Isabelle    |                  | LE CALLOCH Franck   |                            |
| CARDIN Samuel       |                  | SOMME Nicolas       |                            |
| TEXIER Véronique    |                  | KERRAND<br>Diane    | THERY                      |
| ROUGIÉ Alexandre    |                  | MAILLARD<br>Franck  | Anne-                      |
| LAMART Thierry      |                  | ANGEE<br>Virginie   | LE FLOCH                   |
| TOUZE Isabelle      |                  | JOSSET Régis        | Pouvoir à Alexandre ROUGIÉ |